

CSS du 11 octobre 2019  
**CNIM TG**  
Thiverval-Grignon

---

**Bilan de l'inspection des  
installations classées**

*DRIEE - UD78*



# Sommaire

- Situation administrative
- Contrôles inopinés des rejets atmosphériques 2018
- Autosurveillance 2019
- Inspection sur site du 31 janvier 2019



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

# Situation administrative

- Arrêté préfectoral en vigueur : **APC recodifié du 19 avril 2018 qui se substitue aux APC du 22 juillet 2011, du 19/07/13, et 26/05/14.**
- A venir : parution du BREF WI (incinération des déchets) avec nouvelles meilleures techniques disponibles.



# Événements marquants

- Mise en service de la chaudière n°4 qui vient remplacer les chaudières 1 et 2
- Traitement des fumées par voie sèche avec réduction de la teneur en Nox (concentration moyenne journalière < 80 mg/Nm<sup>3</sup> depuis le 24/11/2018)



# Contrôles inopinés AIR

- CI AIR 2018 (pour mémoire)

Ligne 1 (7 et 8/11/2018) : dépassement du paramètre PCDD/F (dioxines et furanes) en flux et en concentration. Contre-mesures (en cheminée) conformes.

Ligne 2 : A l'arrêt

Ligne 3 : Pas de non-conformités

- Les CI AIR 2019 n'ont pas été encore réalisés

Point autosurveillance :

- Pas de dépassements en dioxines et furanes
- Pas de dépassements observés sur les paramètres suivis en continu (COT, CO, Hcl, HF, So2, No2, Nh3, poussières totales)



# Inspection du 31 janvier 2019

- Les contrôles ont porté sur :
  - Le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2018 en ce qui concerne la mise en service de la nouvelle ligne d'incinération n°4
  - Le respect des conditions de sécurité à l'égard du risque incendie au niveau du centre de tri
  - Le suivi de points abordés lors de la précédente inspection du 5 octobre 2018
  
- Bilan de l'inspection :
  - 1 non-conformité - défaut de traçabilité des contrôles des moyens de défense incendie
  - 15 remarques – système de désenfumage, contrôle des analyseurs (ligne 4), formation incendie des salariés, report d'alarme centre de tri, clôture du site.



# Inspection du 31 janvier 2019

- Actions mises en œuvre par l'exploitant
  - Sur la non-conformité : réponse satisfaisante en date du 25/03/2019 (cahier de quart rempli + note interne du 7 mars 2019)
  - Sur les remarques : 9 remarques ont obtenus des réponses, 6 nécessitent des échanges avec le propriétaire et/ou des investissements



**Merci de votre attention**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie  
d'Île-de-France

[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)